

Décision

Générale

colonial

Décision n° 442 accordant un congé administratif de six mois à M. Pau (Gabriel).

n° 442

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret, dit 2 mars 1910 portant règlement sur le soldé et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux

Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les déplacements et passage des fonctionnaires coloniaux

Vu le décret n° 49-1257 du 27 août 1949 étendant les dispositions des décrets n°s 49-528, 40-521 et 49-530 du 15 avril 1940 relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique et aux charges de la famille outre-mer à la Côte française des Somalis

Vu la demande de congé de M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, adjoint du commandant du cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Montpellier, est accordé à M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, adjoint du commandant du cercle de Djibouti.

Art. 2

— M. Pau (Gabriel), classé à la 2e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime; il voyagera en 1re classe aux frais du budget local. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 juin 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL,